

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE WIMEREUX

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 24 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
le vingt-quatre septembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20250924_8

↳ Renouvellement du label Grand Site de France les Deux-Caps - Charte d'engagement communal - Adoption.

Date de la convocation

▪ 18 septembre 2025

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme DUQUESNE Cécile, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mme NOURTIER Fabienne, M. BUTCHER Gérard, Mmes BAILLARD Sylvie, LAVIÉVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, NOËL Laure, MM. SENECAL Yannick, MARLOT Loïc, Mme ROUSSEAU Marie-José, MM. SERGENT Didier, IVART Yves.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme DREUSLIN Estelle	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme HECTOR Ludivine	à	Mme DUQUESNE Cécile
M. LEPRÊTRE Médéric	à	Mme KOROL Renée
Mme GUILLOU Elodie	à	M. JOLIE Pascal
Mme HEMBERT Axelle	à	Mme ROUSSEAU Marie-José
Mme REBOUL Sophie	à	M. SERGENT Didier

Absents excusés sans procuration

Mme BARDEAUX Sandrine
Mme SAUVAGE Edith
M. LAMIRAND Christophe

Absent non excusé

M. PORTUÈSE Aurélien.

A été nommée secrétaire de séance

Mme DUQUESNE Cécile

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

**RENOUVELLEMENT DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS
CHARTRE D'ENGAGEMENT COMMUNAL - ADOPTION**

Le Label Grand Site de France a pour objectif de valoriser et protéger les sites naturels français, reconnus pour leur patrimoine naturel, leur diversité et leurs richesses culturelles et paysagères. Ainsi, il est possible de préserver l'environnement, le développement touristique et économique des sites.

Le périmètre des Deux-Caps permet de garantir une plus large préservation et valorisation du site et d'assurer une gestion durable des Caps Blanc-Nez et Gris-Nez.

Lors du comité de pilotage de la gouvernance Grand Site de France les Deux-Caps le 15 mai 2025, il a été collectivement validé le principe d'adoption d'une « charte d'engagement communal Grand Site de France les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez ».

Le nouveau périmètre élargi du Grand Site de France les Deux-Caps intègre en tant que partenaires 18 communes : Peuplingues, Audembert, Havelinghen, Saint-Inglevert, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Bazinghen, Marquise, Wimille et Boulogne-sur-Mer s'ajoutent à Escalles, Sangatte Blériot-Plage, Wissant, Tardinghen, Audinghen, Audresselles, Ambleteuse et Wimereux.

La charte d'engagement communal va permettre de concrétiser la place de chacune de ces communes dans le nouveau projet des Deux-Caps.

En conséquence,

Vu la délibération n° 2023_07_12_32 du Conseil Municipal du 07 décembre 2023 portant renouvellement du label Grand Site de France les Deux-Caps et portant candidature de la Commune au sein de ce projet ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ADOpte la charte d'engagement communal Grand Site de France les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, telle qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjointe au Maire,
Cécile DUQUESNE.

#signature#